



Dossier d'inscription 2020

À lire *attentivement* afin de faciliter l'organisation de la colonie !

Nous ne procédons à aucune réservation : l'inscription se fait selon la date d'affranchissement des pièces à fournir ci-dessous, le cachet de la poste faisant foi. Elle ne sera effective qu'à partir de la réception de tous les éléments demandés. Un rappel de notre part pour un élément manquant suspend donc la procédure d'inscription.

Après réception du dossier, **un courriel** confirmant l'inscription de l'enfant **vous sera envoyé** dans un délai de huit jours. **Nous vous demandons de ne pas écrire d'ici-là.** Attention tout participant doit avoir **entre 7 et 11 ans** au moment de la colonie ! Pour d'éventuelles dérogations, s'adresser au directeur par courriel.

Pièces à fournir (merci de conserver précieusement pour vous les pages 1 à 4 de ce dossier jusqu'au début de la colonie !):

1. Fiche de renseignement n°1 signée par l'un des parents (page 5);
 2. Fiche de renseignement n°2 signée par l'un des parents (page 6);
 3. Fiche sanitaire de liaison (2 pages) signée par l'un des parents (pages 7 et 8);
 4. Annexe sur les tiques et les poux, signée par l'un des parents (page 9);
 5. Ordonnance(s) médicale(s) pour toute prise de médicament(s) [absolument impératif si votre enfant a un quelconque traitement !];
 6. Photocopie des pages vaccins (ou contre-indication) de votre (vos) enfant(s);
 7. Règlement de l'inscription (si chèque)
 8. Règlement du car entre Paris et Nancy (par un chèque distinct)
-

Une fois l'enfant inscrit, les documents ci-dessous vous seront alors demandés sous format numérique (inutile de les envoyer dans le dossier) :

9. Une attestation de responsabilité civile (RC : au sein de laquelle est validée une garantie individuelle accidents) ;
10. Attestation d'assurance maladie et une photocopie de la carte vitale

NB : merci de ne pas imprimer en recto-verso les pages 5 et 6 → utiliser 2 feuilles s'il vous plaît !

Renseignements pratiques:

- **Dates** : du **lundi 6** au **dimanche 19 juillet 2020**

Arrivée : Les enfants sont attendus le **lundi 6 juillet** à partir de 15h00 au collège Frassati. Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de ne pas arriver à la colonie avant 15h00. Les enfants s'installeront à leur arrivée, **entre 15h00 et 17h00**. Ils seront aidés par les moniteurs

(et les parents s'ils le désirent). La **Messe** d'ouverture sera célébrée vers 17h30, les parents ou accompagnateurs pouvant y assister.

Retour : La colonie sera clôturée par une **Messe** qui sera célébrée sur place le dimanche 19 juillet à **10h00**, suivie d'un spectacle par les enfants qui se terminera vers **midi**. Les familles sont invitées à assister à l'une et l'autre, puis celles qui le désirent auront la possibilité de rester déjeuner sur place dans le parc (repas tiré du sac).

Le transport de votre domicile au lieu de la colonie est **à votre charge**. La colonie organise un **voyage en groupe aller-retour de Paris à Mandres-sur-Vair** (train + car) sous la responsabilité d'adultes. Les **billets de train** entre Paris et Nancy seront **à acheter par vous-même**, tandis qu'une participation est demandée pour l'affrètement (par la colonie directement) d'un car entre Nancy et Mandres-sur-Vair. Les horaires des trains vous seront communiqués par courriel dès que disponibles.

Thème : « 1789-1795 : les catholiques de France dans la tourmente révolutionnaire »
(cf. site internet rubrique « Thème » pour plus de détails)

- **Tarifs :**

Minimum (chèque ou virement)	Soutien (chèque ou virement)	Chèques vacances
297 € pour le 1er enfant	≥ 310 €	300 €
275 € pour le 2e	≥ 290 €	275 €
255 € pour le 3e	≥ 265 €	255 €

Nous remercions vivement les parents qui, chaque année, payent le tarif « soutien » qui permet à la colonie de réinvestir dans du matériel neuf et de soutenir ceux qui ont plus de difficultés. Le règlement se fait soit par **chèque** (ordre : « colonie Saint-Antoine ») soit par **virement** (l'IBAN de la colonie vous sera communiqué par mail après réception du dossier) soit par **chèques vacances** (à envoyer avec leur souche supérieure, merci également de bien vouloir payer **300€ et non 297€** si vous payez en chèques vacances (frais de gestion)).

Le trajet en car, de **13 € un trajet simple** ou **25€ l'aller-retour**, se règle **par un chèque distinct**.

Remarque : La colonie accepte aussi et gère les bons CAF (voici les CAF partenaires par numéro de département : 88,52,57,25 ; pour les autres départements : se renseigner auprès du directeur pour savoir si votre CAF est éligible à une convention avec la CSA) et les bons MSA (calcul du montant des bons : compter 14 jours de colonie, du lundi 6 inclus au dimanche 19 inclus). Cependant, pour faciliter la gestion de la colonie, **le prix total du camp est demandé dès l'inscription**, charge à la colonie de vous reverser l'aide de la CAF une fois celle-ci perçue (sauf pour les 4 CAF suscitées : les familles ne règlent que le complément).

Pour les chèques, un encaissement différé peut-être demandé ainsi qu'un paiement en plusieurs chèques (merci de **bien écrire au dos du chèque la date à laquelle vous souhaitez qu'il soit encaissé**, afin d'éviter de multiplier les échanges par mail) à défaut, les chèques seront encaissés fin mars ou mi avril.

Attention : Pour tout désistement réalisé moins de 1 mois avant le début de la colonie (i.e. après le 6 juin), celle-ci retiendra 30% des frais d'inscription en raison des frais engagés, à moins que la place laissée vacante ne soit reprise par un nouvel inscrit. Si le désistement a lieu moins de 8 jours avant le début de la colonie (30 juillet) 70% des frais d'inscription seront retenus sauf en cas de remplacement.

Le prix ne doit être un empêchement pour aucun enfant (ne pas hésiter à nous contacter en cas de réelles difficultés).

- **Adresses et contacts :**

Site internet : www.colonie-saint-antoine.fr	Email : coloniesaintantoine@yahoo.fr
---	---

<p>Adresse administrative de la colonie: (Où envoyer le dossier d'inscription) Colonie Saint-Antoine - Abbé Baudouin de Maillard Séminaire Saint-Pierre Kirchstrasse, 16 D-88145 Wigratzbad-Opfenbach ALLEMAGNE</p>	<p>Adresse postale et lieu de la colonie: (Seulement pendant la colonie, en juillet) Colonie Saint-Antoine Collège Bienheureux Frassati 50 rue Monseigneur Rodhain 88800 Mandres-sur-Vair FRANCE</p>
--	---

- **L'équipe d'encadrement :**

Directeur: Abbé Guilhem Drouault, FSSP
Téléphone durant la colonie: 06.26.15.68.07 (en cas d'urgence)

Aumônier: Abbé Hubert Lion, FSSP
Téléphone: 07.81.91.89.93 (en cas d'urgence)

Moniteurs: Pour les garçons : séminaristes de la FSSP et moniteurs laïcs
Pour les filles : monitrices laïques
(cf. site Internet)

- **Quelques avis divers (à lire !!) :**

AVIS SUR LES POUX - à lire attentivement !

<p>Comme chaque année, <u>tout enfant qui aura des poux ne pourra pas être admis à la colonie Saint-Antoine.</u> Il devra impérativement repartir avec ses parents pour le traitement et sera accueilli à la colonie dès qu'il en sera débarrassé. Afin de vous éviter ces ennuis, <u>nous vous recommandons fortement</u> d'utiliser (au moins 10 jours avant le début de la colonie) un répulsif à poux comme <u>l'huile essentielle de lavande</u> que l'on trouve dans le commerce. Un courriel avec des informations plus précises vous sera communiqué fin juin. Veuillez lire attentivement, signer et nous retourner la dernière page de ce présent dossier.</p>

Merci de veiller également à ce que vos enfants arrivent avec les ongles coupés.

Des **photos** de vos enfants seront mises **en ligne quotidiennement**. L'accès aux photos sera protégé et **un lien vous sera communiqué dans les 1ers jours** de la colonie. Merci de ne pas écrire de mail pendant la colonie à propos des photos.

Nous vous demandons d'écrire au moins une lettre par semaine à votre enfant. Il est très important pour lui de savoir que ses parents pensent à lui et ne l'oublient pas. De plus les autres enfants recevant du courrier, il serait très peiné de ne rien recevoir de votre part.

• **Composition du sac :**

Merci de bien vouloir respecter la liste suivante :

- ❖ **Toutes les affaires** doivent être marquées (étiquette brodée ou encre indélébile) au nom, et si possible, au prénom des enfants. L'expérience montre que ces derniers ne reconnaissent pas toujours leurs affaires au milieu de celles des autres.
- ❖ Il est très conseillé de joindre aux bagages la **liste des affaires** emportées.
- ❖ Un **drap housse** (et pour les enfants "à risque", merci de joindre une alaise).
- ❖ Affaires de nuit : **2 pyjamas, sac de couchage.**
- ❖ Affaires de toilette : **3 serviettes, 2 gants de toilette, savon, brosse à dents, dentifrice, shampoing.**
- ❖ **Produit répulsif contre les poux + anti-tique impératif.**
- ❖ Affaires de rechange (**pour 14 jours**) - bermudas, pantalons, jupes, chemises, **sous-vêtements, chaussettes (une paire par jour impératif)**, mouchoirs, pull-over (deux ne sont pas de trop non plus) ... **Attention ! Nous ne pourrions pas faire de lessive.** Veillez donc à donner suffisamment de linge de rechange.
- ❖ Une tenue adéquate pour sortir en forêt (**prévention contre les tiques**) : **vêtements clairs couvrant entièrement bras et jambes**, chaussettes remontées sur le pantalon et **chapeau impérativement.**
- ❖ La tenue du dimanche, à savoir impérativement: **bermuda bleu marine et chemise blanche** pour les garçons ; **jupe ou robe bleu marine et haut blanc** pour les filles.
- ❖ Divers : chaussures de sport, **chaussures d'intérieur (pantoufles, chaussons) : (obligatoire !!!)**, **affaires de pluie** (ciré, K-Way, bottes ou chaussures imperméables...), un **couvre-chef**, un **maillot de bain** (pour les douches), une **gourde**. Pantalon pour le sport en général, sac à dos, sac pour le linge sale.
- ❖ De quoi écrire, (enveloppes timbrées dont 2 au moins avec l'adresse des parents), chapelet ou dizainier.
- ❖ Instruments de musique et déguisement propre (pour enrichir les temps de veillée) : un espace de rangement sera alors mis à la disposition des enfants qui apporteront ce type d'effet personnel. Mais la Colonie décline toute responsabilité en cas de négligence de la part de l'enfant.
- ❖ **Inutile:** canif (interdit), boussole, quart, gamelles, couverts... Nous demandons à ce que les enfants **n'emportent aucun appareil électronique (téléphone, smartphone, tablette, appareil photos, lecteurs DVD, radio, baladeur etc.)** ; il va de soi que les vacances sociales et spirituelles que vous offrez à vos enfants par cette colonie excluent absolument tout contact proche ou lointain avec ces objets qui peuvent nuire à leur épanouissement et à leur équilibre psychique. Sont également interdits : les colis de friandises, bonbons et objets précieux. Il est inutile de donner de l'argent de poche aux enfants, car ils n'auront pas l'occasion de le dépenser.
- ❖ Pour les enfants prenant le train, les **valises à roulettes** sont fortement recommandées.

L'expérience montre qu'il est très utile de faire la valise de votre enfant en sa présence, lui montrant quelles sont ses affaires et lui donnant les recommandations nécessaires.

Nous vous demandons de veiller à la décence des tenues de vos enfants : les mini-jupes, shorts, débardeurs sont prohibés. Merci de votre compréhension.
Les filles assistent à la messe quotidienne (facultative une fois sur deux) impérativement en jupe ou en robe.

Fiche de renseignements n° 1 (par famille)

1. Nom :

2. Adresse :

.....

.....

3. E-mail(s) :

4. Téléphone fixe des parents :

5. Téléphone portable des parents :

Inscription(s) à la colonie du lundi 6 au dimanche 19 juillet 2020 (prénoms des enfants participants) :

1. né(e) le.....

2. né(e) le

3. né(e) le

4. né(e) le

Mon fils, ma fille, mes enfants rejoindra(ont) la colonie le lundi 6 juillet 2020 à partir de 15h par le moyen de transport suivant :

Il(s) sera(seront) conduit(s) en voiture sur le lieu de la colonie.

Il(s) prendra(ont) le train organisé par la colonie.

Autre:

Repartira(ont) de la colonie le dimanche 19 juillet 2020 (après le pique-nique):

En voiture avec nous.

Il(s) prendra(ont) le train organisé par la colonie.

Autre :

Attestation de décharge pour le transport de mineurs dans des véhicules privés

Je, soussigné M. / Mme, père/ mère/ tuteur (rayer les mentions inutiles) autorise la colonie Saint-Antoine, organisée par l'association Centre Saint-Antoine et déclarée à la DDCSPP de Bourges (18) pour la colonie ayant lieu du 06/07/2020 au 19/07/2020, à transporter les enfants susmentionnés dans des véhicules privés pour les activités extérieures de la colonie qui nécessiteraient un déplacement en voiture, et ce pour toute la durée de ladite colonie.

Date et signature :

Fiche de renseignements n°2 (par enfant)

Photo
récente à
agrafer ou
coller ici

(merci de joindre une photo, c'est obligatoire !)

Mon fils, ma fille (Prénom & NOM !)

.....

Date de naissance :

• joue d'un instrument de musique oui non – si oui, lequel :

• chante dans une chorale oui non – si oui, laquelle :

• a déjà fait la colonie, du scoutisme, un camp ou une activité équivalente oui non

• **Mouille son lit** oui non

• est baptisé(e) oui non

• a fait sa première communion... oui non (à compter du premier jour de la colonie)

• est confirmé(e) oui non

• a suivi année(s) de catéchisme

Dans quel type de paroisse/institut/école ?

• **Quel trait de caractère domine chez votre enfant ?** (cette rubrique, ainsi que la dernière de cette page, est pour nous **très importante** et nous permet, en connaissant par avance votre enfant, de faciliter son intégration dans le groupe et d'éviter des erreurs) :

.....
.....
.....

• **Connait des enfants qui font la colonie ? Si oui, lesquels et quelles relations il a avec eux ?** (famille, écoles, paroisses...) :

.....
.....

• **Mérite de la part des moniteurs ou des monitrices, une attention particulière sur les points suivants non abordés ici et dans la fiche sanitaire de liaison :**

.....
.....
.....

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

« La législation en vigueur ne permet à des tiers de diffuser des photographies de personnes que si ces dernières leur ont transmis une autorisation signée. S'il s'agit de personnes mineures l'autorisation des parents est nécessaire. »

Afin de nous conformer aux prescriptions légales, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à utiliser les photos sur lesquelles pourront se trouver vos enfants.

Pour mon enfant dont le nom figure dans la fiche d'inscription ci-dessus:

- J'autorise que les photographies, prises dans le cadre des activités de la **colonie Saint-Antoine** soient publiées dans les supports de communication de la **colonie Saint-Antoine (accès protégé pendant la colonie)**

- J'autorise la **colonie Saint-Antoine** à communiquer ces mêmes photos à la **Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre**, afin qu'elle en utilise certaines pour ses différents moyens de communication (tracts, site internet, lettres aux amis...).

Date et signature :


MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
cerfa

Code de l'Action Sociale et des Familles

N° 10008*02

**FICHE SANITAIRE
DE LIAISON**

1 – ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

 GARÇON FILLE

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ;
ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - **VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - **RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT**

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (*boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice*)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	VARICELLE <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	ANGINE <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	SCARLATINE <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
COQUELUCHE <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	OTITE <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	ROUGEOLE <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	OREILLONS <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non
 ALIMENTAIRES oui non AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**)

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...PRÉCISEZ.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ?

 NON

 OCCASIONNELLEMENT

 OUI

S'IL S'AGIT DUNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ?

 NON

 OUI
5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR) _____

Numéros de téléphone :

Mère : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

Père : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) _____

Je soussigné(e), _____ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'autorise également, si nécessaire, le directeur du séjour à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.

N° de sécurité sociale : _____

Date :

Signature :

**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES
COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES**

OBSERVATIONS

ANNEXE PAIEMENT + TIQUES ET POUX – à signer et à joindre au dossier

Règlement des frais d'inscriptions :

- Paiement par chèque(s) Paiement par chèques vacances
- Paiement par virement (un RIB vous sera communiqué par courriel)

AVIS SUR LES POUX et les TIQUES - à lire attentivement !

AVIS SUR LES TIQUES : des sorties en forêt sont prévues durant la colonie. Malheureusement, comme de nombreuses régions en France désormais, la région de la colonie est une zone à risque par rapport à la maladie de Lyme. Votre enfant doit donc **impérativement apporter avec lui une tenue pour aller en forêt** (cf. liste des affaires ci-dessus : il faut que son corps soit **entièrement** couvert !). N'hésitez pas à **munir votre enfant d'un produit répulsif anti-tique**. Les enfants sont systématiquement inspectés au retour de la forêt. Néanmoins, en cas de morsure une fiche vous sera remise en fin de colonie indiquant à quel endroit la tique a mordu.

AVIS SUR LES POUX : (les garçons aussi sont concernés !)

Il y a quelque temps nous avons été confrontés aux poux à la colonie. L'invasion des poux demande un énorme travail aux monitrices (des dizaines de shampoings et traitements divers sont nécessaires pour les éradiquer ... voire parfois des coupes de cheveux occasionnant de fortes émotions chez les enfants et chez les monitrices). Un temps non négligeable pour les activités communes est perdu dans cette lutte contre les poux. Comme vous le savez, nos monitrices sont des bénévoles qui se dévouent généreusement pour le bien de vos enfants, vous comprendrez **qu'il est inenvisageable de leur imposer ce fardeau (toute négligence de la part des parents est donc coupable)**. Il est contraire à la plus élémentaire charité chrétienne d'envoyer un enfant à la colonie si on sait pertinemment qu'il est porteur de poux. Comme vous le savez peut-être il suffit d'une tête infectée pour en contaminer des dizaines en moins de deux jours dans un cadre de vie en collectivité !

En conséquence, pour lutter plus efficacement contre ce fléau qui gâche l'ambiance, **une inspection des cheveux pourra avoir lieu en début de colonie. Tout enfant qui aura des poux ne sera pas admis à la colonie Saint-Antoine.** Il devra impérativement repartir avec ses parents pour le traitement mais pourra revenir à la colonie dès qu'il en sera débarrassé. Afin de vous éviter ces ennuis, **nous vous recommandons fortement** d'utiliser (au moins 10 jours avant le début de la colonie) un répulsif à poux comme **l'huile essentielle de lavande** que l'on trouve dans le commerce. Dans le pire des cas, soyez bien certains que nous agissons avec discrétion et prudence avec l'enfant afin qu'il ne soit pas humilié.

Date et Signature de l'un des parents/tuteurs :